

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon



Communiqué de presse
Mars 2016
www.vallourec.com

Mise à disposition du prospectus relatif à l'admission sur le marché réglementé d'Euronext à Paris d'actions ordinaires à provenir du remboursement d'obligations remboursables en actions

Vallourec (la « Société ») annonce que l'Autorité des marchés financiers a apposé le 16 mars 2016 le visa n°16-079 sur le prospectus relatif à l'admission sur le marché réglementé d'Euronext à Paris d'actions ordinaires à provenir du remboursement d'obligations remboursables de tranche A en actions à émettre au profit de Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation et de Bpifrance Participations S.A.

Le prospectus est composé :

- du document de référence de la Société, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF ») le 16 mars 2016 sous le numéro D.16-0141,
- de la note d'opération, et
- du résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération).

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de Vallourec, 27, avenue du Général Leclerc, 92100 Boulogne-Billancourt. Le prospectus est également disponible sur le site Internet de la Société (www.vallourec.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au chapitre 5 « Facteurs de risque » du document de référence et au chapitre 2 de la note d'opération.

A propos de Vallourec

Vallourec est leader mondial des solutions tubulaires premium destinées principalement aux marchés de l'énergie ainsi qu'à d'autres applications industrielles.

Avec plus de 20 000 collaborateurs en 2015, des unités de production intégrées, une R&D de pointe et une présence dans plus de 20 pays, Vallourec propose à ses clients des solutions globales innovantes adaptées aux enjeux énergétiques du XXI^e siècle.

Coté sur Euronext à Paris (code ISIN : FR0000120354, Ticker VK) éligible au Service de Règlement Différé (SRD), Vallourec fait partie des indices SBF 120 et Next 150.

Le présent communiqué ne peut être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Avertissement

Ce communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat de titres de Vallourec.

Aucune communication, ni aucune information relative à l'admission envisagée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris d'actions ordinaires à provenir du remboursement d'obligations remboursables en actions, ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'autorisation. La souscription ou l'achat de titres de Vallourec peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Vallourec n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. La distribution du présent communiqué de presse dans certaines juridictions peut être limitée par la loi.

Espace Economique Européen

Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE, telle que modifiée, dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « Directive Prospectus »).

Concernant l'admission envisagée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris d'actions ordinaires à provenir du remboursement d'obligations remboursables en actions et s'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France ayant transposé la Directive Prospectus (les « Etats Membres »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats Membres. Par conséquent, les titres de Vallourec peuvent être offerts dans les Etats Membres uniquement (a) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans des circonstances ne nécessitant pas la publication par Vallourec d'un prospectus aux termes de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public de titres » dans un Etat Membre donné signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'Etat Membre considéré.

Ces restrictions de vente concernant les Etats Membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les Etats Membres ayant transposé la Directive Prospectus.

Royaume-Uni

La diffusion du présent communiqué de presse est destinée uniquement à des personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, sous réserve des lois applicables, ou (ii) sont des investisseurs professionnels visés par l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordonnance »), ou (iii) répondent aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth bodies corporate, unincorporated associations and partnerships and trustees of high value trusts ») de l'Ordonnance (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres de Vallourec ne seront disponibles et ne pourront être offerts ou émis qu'à de telles Personnes Habilitées et toute offre, sollicitation ou accord en vue de l'achat ou de la souscription des titres ne pourra être réalisé qu'avec de telles Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée ne doit pas utiliser ou se fonder sur ce communiqué de presse ou l'une quelconque des informations qu'il contient.

Etats-Unis

Le présent document ne constitue pas une offre de vente ou d'achat de titres ou une quelconque sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres de Vallourec aux Etats-Unis d'Amérique. Les titres ne peuvent être offerts, souscrits ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »). Les titres de Vallourec n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act et Vallourec n'a pas l'intention d'effectuer une offre au public de ses titres aux Etats-Unis d'Amérique.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°16-079 en date du 16 mars 2016 de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »)

Le résumé est constitué d'informations requises désignées sous le terme d'« Éléments », qui sont présentés en cinq Sections A à E et numérotés de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements

A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Économique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de l'émetteur	Sans objet.

Section B – Émetteur

B.1	Raison sociale et nom commercial	<p>Vallourec S.A. (« Vallourec » ou la « Société »).</p> <p>Le terme « Groupe » désigne la Société et l'ensemble de ses filiales consolidées.</p>
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	<p>Siège social : 27 avenue du Général Leclerc, 92100 Boulogne-Billancourt.</p> <p>Forme juridique : société anonyme à directoire et conseil de surveillance.</p> <p>Droit applicable : droit français.</p> <p>Pays d'origine : France.</p>

<p>B.3</p>	<p>Nature des opérations et principales activités de l'émetteur</p>	<p>Le Groupe est <i>leader</i> mondial des solutions tubulaires premium destinées principalement aux marchés de l'énergie ainsi qu'à d'autres applications industrielles. Avec plus de 20 000 collaborateurs en 2015, des sites de production intégrés, une recherche et développement de pointe et une présence dans plus de 20 pays, il propose à ses clients des solutions globales innovantes adaptées aux enjeux énergétiques du XXI^e siècle.</p> <p>Implanté depuis ses origines en France et en Allemagne, Vallourec occupe des positions de tout premier plan aux États-Unis, au Brésil, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie. Fort de plus de 50 unités de production et de lignes de finition à travers le monde, Vallourec dispose de sites de production intégrés, comportant aciéries et tuberiers, en Europe, aux États-Unis et au Brésil.</p> <p>Le Groupe propose des produits et services pour les marchés du Pétrole et gaz, de l'Énergie électrique et de l'Industrie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour le marché du Pétrole et gaz (incluant la pétrochimie), principal marché du Groupe représentant 67,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2015, les gammes de produits premium offertes par le Groupe sont adaptées aux environnements extrêmes les plus exigeants et de plus en plus complexes tels que les puits profonds, les environnements corrosifs, les puits déviés et horizontaux, HP/HT (haute pression / haute température) et le forage <i>offshore</i>. Les produits et services du Groupe couvrent l'ensemble de la chaîne du secteur pétrolier : l'exploration, le développement et la production, le transport et la transformation. L'offre de Vallourec est complétée par une série de services innovants, à travers notamment son offre « Vallourec Global Solutions » qui accompagne les clients et leur fait partager le savoir-faire Vallourec • pour le marché de l'Énergie électrique (14,7 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2015), le Groupe propose une offre de solutions complète à travers toute une gamme de tubes nécessaires à la construction des centrales électriques nucléaires et conventionnelles. Les services complémentaires offerts par le Groupe sont multiples en passant par le soutien de la performance, de la logistique au diagnostic de risque et aux formations sur mesure. • pour le marché de l'Industrie (17,8 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2015), les produits offerts aux clients du marché de l'industrie sont destinés à des utilisations très diverses dans la mécanique, l'automobile et la construction. <p>Les produits du Groupe sont vendus aux clients à travers le monde, principalement en Amérique du Nord (28,8 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2015), en Asie et Moyen-Orient (22,4 %), en Europe (22,3 %) ainsi qu'en Amérique du Sud (15,7 %).</p>
<p>B.4a</p>	<p>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité</p>	<p><u>Résultats de l'exercice 2015</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Résultats 2015 fortement affectés par la chute des volumes <ul style="list-style-type: none"> • Chute importante des volumes : -39,3 % par rapport à 2014 • Résultat brut d'exploitation négatif à -77 millions d'euros • Dépréciations d'actifs additionnelles de 296 millions d'euros et charges de restructuration de 101 millions d'euros, associées à la mise en œuvre du plan Valens • Résultat net, part du Groupe de -865 millions d'euros • Cash-flow disponible positif de 135 millions d'euros grâce à la gestion stricte du besoin en fonds de roulement et des Capex

– **Mise en œuvre vigoureuse des mesures d’adaptation à court terme et structurelles**

- Effectifs à fin 2015 en baisse de 3500 postes, soit -14 % par rapport à fin 2014
- Réduction des *Selling, General and Administrative Expenses* (SG&A) de 9,7 % par rapport à 2014

Tendances de marché et Perspectives 2016

Les livraisons et résultats de l’activité Pétrole et Gaz de Vallourec devraient continuer à pâtir de conditions de marché difficiles :

- Dans la région EAMEA, les livraisons de Vallourec en 2016 devraient être sévèrement affectées par le très faible niveau de commandes enregistré en 2015. Dans le contexte actuel, les grandes compagnies internationales ont repoussé un certain nombre de projets et continuent à être très sélectives dans le lancement de nouveaux programmes. Les sociétés d’ingénierie travaillent à réduire le point mort de leurs projets en revoyant leur conception et en réduisant leurs coûts, générant des retards et des reports de projets. Vallourec continuera à servir principalement les compagnies pétrolières nationales qui restent les plus actives, mais les prix resteront sous pression en raison d’une concurrence intense.
- Aux États-Unis, les opérateurs continuent à réduire leurs coûts pour protéger leur bilan. Par conséquent, la faible demande et la pression sur les prix devraient perdurer en 2016. Le déstockage en cours chez les distributeurs devrait s’achever au second semestre 2016.
- Au Brésil, Petrobras a mis à jour son plan Exploration & Production 2015-2019 (2015-2019 Business and Management Plan) le 12 janvier 2016. En 2016, les investissements de Petrobras devraient atteindre 20 milliards de dollars US, sur la base d’un prix du baril à 45 dollars US et d’un taux de change de 4,06 R\$/USD. Le plan maintient la priorité au développement des champs pré-salifères, ce qui permettra de limiter la baisse des livraisons de tubes en 2016.

L’activité Énergie électrique devrait bénéficier de livraisons en légère hausse en 2016 par rapport à 2015 sur le marché de l’énergie électrique conventionnelle, grâce à un bon carnet de commandes à fin 2015. En revanche, l’activité nucléaire devrait connaître un ralentissement en 2016 par rapport à 2015.

Les activités Industrie et autres en Europe devraient continuer à être affectées par la baisse des investissements mondiaux et la pression sur les prix. Au Brésil, les activités devraient continuer à souffrir d’un environnement local déprimé et de prix du minerai de fer attendus en baisse par rapport à 2015.

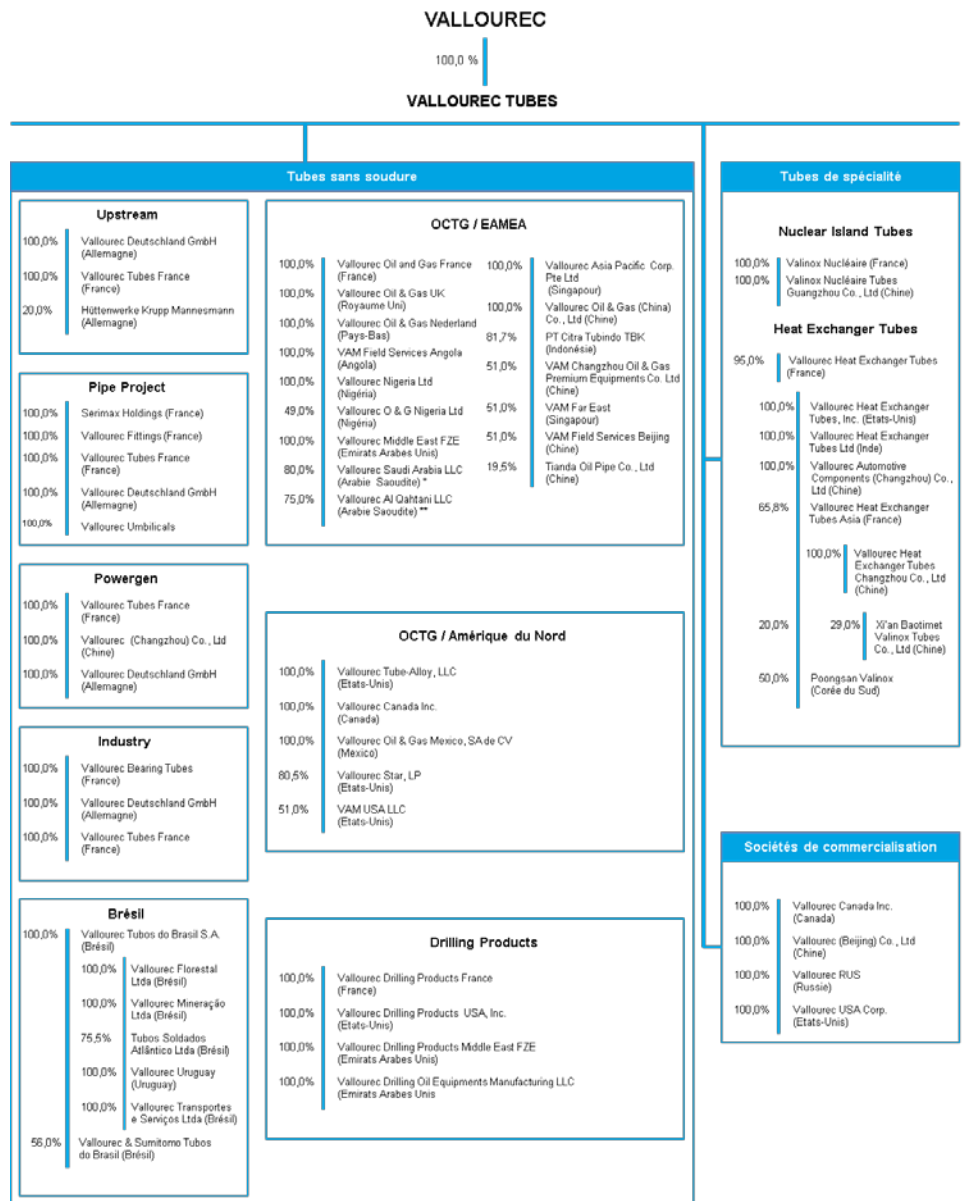
Sur la base des conditions actuelles de marché et de taux de change, Vallourec vise, pour l’exercice 2016, la génération d’un *cash flow* disponible négatif d’environ -600 millions d’euros (sur la base d’un besoin en fonds de roulement stable) et un résultat brut d’exploitation en baisse par rapport à 2015. En 2016, les investissements industriels ne devraient pas excéder 200 millions d’euros.

Après finalisation de l’acquisition de Tianda Oil Pipe et de la création de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil, et après l’augmentation de capital d’un milliard d’euros, la dette nette visée ne devrait pas dépasser 1,5 milliard d’euros à fin 2016.

B.5

Groupe auquel l'émetteur appartient

Au 31 décembre 2015, l'organisation juridique du Groupe est la suivante :



(1) Pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe.

(2) Les activités de Vallourec Tubes France et de Vallourec Deutschland GmbH couvrent les divisions Upstream, Industry, Pipe Project et Powergen

* Nouvelle dénomination sociale effective depuis le 31 mars 2015, anciennement, Saudi Seamless Pipes Factory Ltd.

** Nouvelle dénomination sociale effective depuis le 18 juin 2015, précédemment Vallourec & Mannesmann Al Qahtani Tubes Ltd.

Les pourcentages d'intérêt figurant dans l'organigramme ci-dessus sont identiques en capital et en droits de vote, sous réserve de deux sociétés à activité limitée – Vallourec Drilling Oil Equipments Manufacturing LLC et Vallourec O & G Nigeria Ltd.

B.6

Principaux actionnaires et contrôle de l'émetteur

Au 31 décembre 2015, et sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, la répartition de l'actionnariat de la Société ressortait comme suit :

Année 2015 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	% des droits de vote
					exercés en Assemblée Générale
Public ^{(a) (b) (c) (g) (h)}	111 123 633	81,91 %	113 338 744	77,13 %	78,23 %
Salariés du Groupe.....	10 355 867	7,63 %	10 958 019	7,46 %	7,56 %
Bpifrance Participations SA ⁽ⁱ⁾	7 249 182	5,34 %	13 720 260	9,34 %	9,47 %
CDC Direction des fonds d'épargne ⁽ⁱ⁾	2 917 562	2,15 %	2 917 562	1,99 %	2,01 %
Sous-total Groupe CDC ^(d)	10 166 744	7,49 %	16 637 822	11,32 %	11,48 %
Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation ^(e)	1 973 134	1,45 %	3 946 268	2,69 %	2,72 %
Auto-détention ^(f)	2 069 054	1,52 %	2 069 054	1,41 %	0,00 %
TOTAL.....	135 688 432	100,00 %	146 949 907	100,00 %	100,00 %

(a) La part « Public » comprend la position de Tweedy Browne Company LLC (TBC). D'après un courrier reçu par l'AMF le 29 janvier 2015, complété par un courrier reçu le 2 février 2015, TBC, agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 janvier 2015, le seuil de 5 % du capital de la société Vallourec et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 6 534 596 actions et autant de droits de vote, représentant au 31 décembre 2014 5,004 % du capital et 4,62 % des droits de vote de Vallourec. D'après un courrier reçu par l'AMF le 4 août 2015, TBC, agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 juillet 2015, le seuil de 5 % du capital de la société Vallourec et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 6 294 298 actions et autant de droits de vote, représentant au 30 juin 2015, 4,71 % du capital et 4,35 % des droits de vote.

À la connaissance de la Société, TBC est enregistré auprès de la Securities Exchange Commission en qualité de conseiller en placements (investment advisor) et, à ce titre, ne détiendrait aucune action pour son propre compte et n'exercerait pas, sauf convention particulière avec ses clients, les droits de vote attachés aux actions inscrites dans les comptes individuels de ses clients.

(b) La part « Public » comprend la position de Deutsche Bank AG. D'après un courrier reçu par l'AMF le 4 décembre 2015, complété par un courrier reçu le 7 décembre 2015, la société Deutsche Bank AG a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 novembre 2015, par suite d'une acquisition d'actions Vallourec sur le marché, le seuil de 5 % du capital de la société Vallourec et détenir 7 206 835 actions Vallourec, représentant au 30 juin 2015, 5,39 % du capital et 4,97 % des droits de vote répartis comme suit: 2 905 075 actions détenues en direct, soit 2,17 % du capital et 2,00 % des droits de vote, et 4 301 760 actions détenues par assimilation de contrats dérivés soit 3,32 % du capital et 2,97 % des droits de vote.

(c) La part « Public » comprend la position de Crédit Agricole SA. D'après un courrier reçu par l'AMF le 9 décembre 2015, complété par un courrier reçu le 10 décembre 2015, Crédit Agricole SA a déclaré avoir franchi en hausse le 7 décembre 2015, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CA CIB) et CA Vita qu'elle contrôle, le seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la société Vallourec et détenir 10 056 323 actions Vallourec, représentant au 30 juin 2015, 7,52 % du capital et 6,94 % des droits de vote de Vallourec. Ce franchissement de seuil résulte des positions de trading de CA CIB enregistrées dans le cadre des plans d'actionnariat salarié "Value". Les 10 056 323 actions déclarées par Crédit Agricole se répartissent ainsi: 9 383 808 actions par assimilation de contrats dérivés, représentant au 30 juin 2015, 7,02 % du capital (Plans Value), 298 235 actions détenues en direct, soit environ 0,22 % du capital et 374 280 actions détenues en direct par CA Vita représentant 0,28 % du capital (filiale d'assurance vie du groupe Crédit Agricole).

(d) Bpifrance Participations SA, conjointement avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Par courrier reçu par l'AMF le 30 avril 2014, la CDC et Bpifrance Participations SA ont précisé qu'elles agissaient respectivement seules et la CDC a déclaré qu'elle n'agissait pas de concert avec Bpifrance Participations SA.

(e) Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) et la société Vallourec ont noué depuis de nombreuses années des partenariats stratégiques ainsi qu'un accord de prises de participation respectives décrit au Chapitre 8 du Document de Référence. Au 31 décembre 2015, NSSMC détenait 1 973 134 actions Vallourec, soit une participation de 1,45 % dans le capital social de la société Vallourec; réciproquement, Vallourec détenait 3468 759 actions NSSMC (ce chiffre tenant compte de la division par dix du nominal de l'action NSSMC intervenue le 1er octobre 2015 (1 action pour 10 détenues)), soit une participation de 0,37 % dans le capital social de NSSMC.

(f) L'auto-détention inclut les actions figurant au solde du contrat de liquidité animé par Rothschild & Cie Banque et les actions détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

(g) La part « Public » comprend la position de Deutsche Bank AG. D'après un courrier reçu par l'AMF le 11 février 2016, complété par un courrier reçu le 12 février 2016, la société Deutsche Bank AG a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 février 2016, par suite d'une acquisition d'actions Vallourec sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société Vallourec et détenir 8 760 261 actions Vallourec représentant autant de droits de vote, soit 6,46 % du capital et des 5,96 % des droits de vote de la société Vallourec, répartis comme suit : 4 465 979 d'actions détenues en direct, soit 3,29 % du capital et 3,04 % des droits de vote et 4 294 282 actions détenues par assimilation soit 3,16 % du capital 2,92 % des droits de vote. D'après un courrier reçu par l'AMF le 15 mars 2016, la société Deutsche Bank AG a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 mars 2016, par suite d'une cession d'actions Vallourec sur le marché, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Vallourec et détenir 6 333 453 actions Vallourec représentant autant de de droits de vote, soit 4,67 % du capital et des 4,31 % des droits de vote de la société, répartis comme suit : 3 008 832 actions détenues en direct, soit 2,22 % du capital et 2,05 % des droits de vote et 3 324 621 actions détenues par assimilation soit 2,45 % du capital 2,26 % des droits de vote.

(h) La part « Public » comprend la position d'UBS AG. D'après un courrier reçu par l'AMF le 23 février 2016, la société de droit suisse UBS AG a déclaré avoir directement et indirectement franchi en hausse, le 17 février 2016, par suite d'une acquisition d'actions Vallourec hors marché, le seuil de 5% du capital de la société Vallourec et détenir, à cette date, 6 984 791 actions Vallourec (dont 5 182 107 actions Vallourec assimilées au titre des articles L. 233-9 I, 4° et 4° bis du code de commerce) représentant autant de droits de vote, soit 5,15% du capital et 4,75% des droits de vote de cette société, répartis comme suit : 3 519 577 actions détenues par UBS AG soit 2,59 % du capital et 2,40 % des droits de vote, 3 465 115 actions détenues par UBS Switzerland AG, soit 2,55 % du capital et 2,36 % des droits de vote et 99 actions détenues par UBS Financial Services Inc. soit 0,00 % du capital et 0,00 % des droits de vote. D'après un courrier reçu par l'AMF le 23 février 2016, la société de droit suisse UBS AG a déclaré avoir directement et indirectement franchi en baisse, le 18 février 2016, par suite d'une cession d'actions Vallourec hors marché, le seuil de 5% du capital de la société Vallourec et détenir 5 798 449 actions Vallourec représentant autant de droits de vote (dont 4 607 145 actions Vallourec assimilées au titre des articles L. 233-9 I, 4° et 4° bis du code de commerce), soit 4,27% du capital et 3,95% des droits de vote de cette société, répartis comme suit : 3 414 030 actions détenues par UBS AG soit 2,52 % du capital et 2,32 % des droits de vote, 2 384 320 actions détenues par UBS Switzerland AG, soit 1,76 % du capital et 1,62 % des droits de vote et 99 actions détenues par UBS Financial Services Inc. soit 0,00 % du capital et 0,00 % des droits de vote.

(i) D'après un courrier reçu par l'AMF le 29 février 2016, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 février 2016, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA (contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50 % par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et de 50% par EPIC Bpifrance), le seuil de 10 % des droits de vote de la société Vallourec et détenir indirectement 9 112 462 actions Vallourec représentant 15 583 540 droits de vote, soit 6,72% du capital et 10,60% des droits de vote de la société Vallourec, répartis comme suit : 0 actions détenues par EPIC Bpifrance et 9 112 462 actions détenues par Bpifrance Participations SA représentant 6,72 % du capital et 10,60 % des droits de vote de la société Vallourec. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Vallourec sur le marché par Bpifrance Participations SA. D'après un courrier reçu par l'AMF le 10 mars 2016, EPIC Bpifrance a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 mars 2016, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, le seuil de 10% du capital de la société Vallourec et détenir indirectement 13 583 965 actions Vallourec représentant 20 055 043 droits de vote, soit 10,01 % du capital et 13,65% des droits de vote de la société Vallourec, répartis comme suit : 0 actions détenues par EPIC Bpifrance et 13 583 965 actions détenues par Bpifrance Participations SA représentant 10,01 % du capital et 13,65 % des droits de vote de la société Vallourec. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Vallourec sur le marché par Bpifrance Participations SA. Par les mêmes courriers reçus par l'AMF le 29 février 2016 et le 10 mars 2016, EPIC Bpifrance a également procédé à une déclaration d'intention. Bpifrance Participations SA a précisé qu'elle agissait seule et a déclaré une absence de concert avec un quelconque tiers, y compris avec la société Vallourec ou Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation, à l'égard de la société Vallourec.

(j) D'après un courrier reçu par l'AMF le 1er mars 2016, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 février 2016, directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont elle détient le contrôle au travers de la société Bpifrance SA (Bpifrance SA est contrôlée conjointement à 50% par la CDC et à 50% par EPIC Bpifrance), le seuil de 10% du capital de la société Vallourec et détenir 13 682 200 actions Vallourec représentant 20 153 278 droits de vote, soit 10,08% du capital et 13,71% des droits de vote de la société Vallourec, répartis comme suit : 10 764 638 actions détenues par Bpifrance Participations SA représentant 7,93 % du capital et 11,73 % des droits de vote et 2 917 562 actions détenues par la CDC Direction des fonds d'épargne représentant 2,15 % du capital et 1,99 % des droits de vote de la société Vallourec. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Vallourec sur le marché. D'après un courrier reçu par l'AMF le 8 mars 2016, la CDC a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 mars 2016, directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont elle détient le contrôle au travers de la société Bpifrance SA, le seuil de 15% des droits de vote de la société Vallourec et détenir 15 614 207 actions Vallourec représentant 22 085 285 droits de vote, soit 11,51% du capital et 15,03% des droits de vote de la société Vallourec, répartis comme suit : 12 696 645 actions détenues par Bpifrance Participations SA représentant 9,36 % du capital et 13,04 % des droits de vote et 2 917 562 actions détenues par la CDC Direction des fonds d'épargne représentant 2,15 % du capital et 1,99 % des droits de vote de la société Vallourec. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Vallourec sur le marché. Par les mêmes courriers du 1^{er} mars 2016 et du 8 mars 2016, la CDC a également procédé à une déclaration d'intention

		<i>de la direction des fonds d'épargne et les intentions de Bpifrance Participations SA. La CDC a déclaré que, malgré la présomption de l'article L. 233-10 II, 2° et 3° du code de commerce, elle n'agit pas de concert avec Bpifrance Participations SA.</i>
--	--	--

B.7**Informations
financières
historiques clés
sélectionnées****Compte de résultat consolidé**

Données consolidées <i>En millions d'euros</i>	2014	2015	Variation 2015/2014
Production expédiée (<i>en milliers de tonnes</i>)	2 323	1 411	-39,3 %
Chiffre d'affaires	5 701	3 803	-33,3 %
Coûts industriels des produits vendus ^(a)	(4 248)	(3 352)	-21,1 %
Marge industrielle	1 453	451	-69,0 %
<i>(en % du CA)</i>	<i>25,5 %</i>	<i>11,9 %</i>	<i>-13,6pt</i>
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche ^(a)	(568)	(513)	-9,7 %
<i>(en % du CA)</i>	<i>10,0 %</i>	<i>13,5 %</i>	<i>+3,5pt</i>
Résultat brut d'exploitation	855	(77)	-109,0 %
<i>(en % du CA)</i>	<i>15,0 %</i>	<i>-2,0 %</i>	<i>-17,0pt</i>
Amortissements industriels	(311)	(303)	-2,6 %
Amortissements, restructuration et autres	(101)	(162)	+60,4 %
Dépréciations d'actifs	(1 104)	(296)	na
Résultat d'exploitation	(661)	(838)	na
Résultat net, part du Groupe	(924)	(865)	na

Bilan consolidé résumé*Actif*

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2015
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations incorporelles nettes	166	149
Écarts d'acquisition	332	329
Immobilisations corporelles nettes	3 523	3 161
Actifs biologiques	214	155
Titres mis en équivalence	184	177
Autres actifs non courants	435	233
Impôts différés – actif	223	149
Total	5 077	4 353
ACTIFS COURANTS		
Stocks et en cours	1 490	1 066
Clients et comptes rattachés	1 146	545
Instruments dérivés - actifs	28	20
Autres actifs courants	343	307
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 147	631
Total	4 154	2 569
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées		69
Total des actifs	9 231	6 991

		<i>Passif</i>		
		<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2015
		CAPITAUX PROPRES		
		Capitaux propres – part du Groupe	3 743	2 646
		Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	426	392
		Total des capitaux propres	4 169	3 038
		PASSIFS NON COURANTS		
		Emprunts et dettes financières	1 782	1 763
		Engagements envers le personnel	244	224
		Impôts différés passifs	256	216
		Autres provisions et passifs	229	43
		Total	2 511	2 246
		PASSIFS COURANTS		
		Provisions	163	238
		Emprunts et concours bancaires courants	912	387
		Fournisseurs	807	523
		Instruments dérivés – passif	173	152
		Autres passifs courants	496	347
		Total	2 551	1 647
		Passifs destinés à être cédés		60
		Total passif	9 231	6 991
		Flux de trésorerie consolidé		
		<i>En millions d'euros</i>	2014	2015
		Capacité d'autofinancement	683	(229)
		Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(21)	632
		FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE (1)	662	403
		FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (2)	(375)	(279)
		FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (3)	255	(553)
		Incidence de la variation des taux de change (4)	22	(55)
		VARIATION DE LA TRESORERIE (1 + 2 + 3 + 4)	564	(484)
B. 8	Informations financières pro forma clés sélectionnées	Sans objet.		
B.9	Prévision ou estimation de bénéfice	Sans objet.		

B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Sans objet.
B.11	Fonds de roulement net	<p>A ce jour, le Groupe dispose de lignes de crédits bancaires long-terme d'un montant de 1,8 milliard d'euros, dont 1,0 milliard d'euros non-utilisé, et de trésorerie à hauteur de 1,4 milliard d'euros.</p> <p>Ainsi, le Groupe dispose de liquidité à hauteur de 2,4 milliards d'euros qui devraient permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De rembourser des lignes de crédit à court terme qui pourraient ne pas être renouvelées au cours des 12 prochains mois, estimées à 0,2 milliard d'euros, • De faire face à un FCF n'excédant pas -0,6 milliard d'euros pour l'exercice 2016, • De financer l'acquisition de Tianda Oil Pipe pour un montant 0,2 milliard d'euro, • De rembourser un emprunt obligataire pour un montant de 0,7 milliard d'euros en février 2017, et • Plus généralement, de faire face à ses besoins opérationnels pour les 12 prochains mois. <p>En l'absence de réalisation des opérations d'augmentation de capital (l'émission d'ORA et l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription), les ratios financiers prévus dans les lignes bancaires pourraient ne pas être respectés. Dans ce cas, et en l'absence d'une renégociation de ces ratios avec les banques prêteuses, ces dernières pourraient demander le remboursement anticipé des montants tirés au titre de ces lignes, pour un montant maximal de 1,8 milliard d'euros.</p> <p>La capacité du fonds de roulement net consolidé du Groupe à satisfaire ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date du visa du présent prospectus, dépend ainsi de la réalisation des opérations d'augmentation de capital envisagées de 1,0 milliard d'euros. En cas de réalisation des opérations d'augmentation de capital, le Groupe disposera des ressources suffisantes au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois suivant la date du visa du Prospectus.</p> <p>En revanche, en tenant compte d'une éventuelle demande de remboursement anticipé des tirages des lignes bancaires par les banques prêteuses, le Groupe ne dispose pas, à la date du Prospectus, d'un fonds de roulement net consolidé suffisant au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois suivant la date du visa du Prospectus.</p> <p>La Société entrerait alors en discussion avec ses banques prêteuses en vue de la renégociation des ratios financiers attachés à ses lignes de crédit. La Société pourrait également chercher à mettre en place des plans de financement alternatifs, vendre des actifs et/ou réduire ou retarder des dépenses ou investissements.</p>

Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des valeurs mobilières	<p>Un maximum de 35 383 338 actions ordinaires (les « Actions Nouvelles »), de même catégorie que les actions existantes de la Société, à émettre à la suite du remboursement d'obligations remboursables en actions (« ORA ») de tranche A (« ORA de Tranche A ») émises au bénéfice de Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (« NSSMC ») et de Bpifrance Participations S.A. (« Bpifrance »), sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir le 6 avril 2016 et dans l'hypothèse où Bpifrance détient 10,29 % du capital de la Société et en l'absence d'augmentation de la participation de Bpifrance avant le lancement de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date et seront admises sur la même ligne de cotation que les actions ordinaires existantes de la Société (les « Actions »).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Code ISIN : FR0000120354 - Mnémonique : Vk - Classification sectorielle ICB : <ul style="list-style-type: none"> - Secteur : 2750, Ingénierie industrielle - Sous-secteur : 2757, Outillage industriel <p>Les ORA de Tranche A ne seront pas admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris ») ni sur un autre marché réglementé.</p>
C.2	Devise d'émission	Euro.
C.3	Nombre d'actions émises et valeur nominale	A la date du visa sur le Prospectus, le capital social s'élève à 271 376 864 euros entièrement libéré, divisé en 135 688 432 Actions de deux (2) euros de nominal.
C.4	Droits attachés aux valeurs mobilières	<p>a) Droits attachés aux Actions Nouvelles</p> <p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles à émettre dans le cadre des émissions d'ORA sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • droit à dividendes ; • droit de vote ; • droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; • droit de participation à tout excédent en cas de liquidation. <p>Les statuts de la Société prévoient également des franchissements de seuils statutaires.</p> <p>Un droit de vote double de celui conféré aux autres Actions est attribué à toutes les Actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au nom du même actionnaire (article 12.4 des statuts de la Société).</p> <p>Forme : les Actions Nouvelles revêtiront la forme nominative ou au porteur.</p> <p>Jouissance et cotation des Actions Nouvelles : les Actions Nouvelles porteront jouissance courante à la date de leur émission. Les Actions Nouvelles émises sur exercice du droit de remboursement feront l'objet de demandes</p>

		<p>d'admission périodiques aux négociations sur Euronext Paris. Elles seront immédiatement assimilées aux Actions, déjà négociées sur Euronext Paris et négociables, dès leur admission aux négociations sur la même ligne de cotation que ces Actions sous le même code ISIN FR0000120354.</p> <p>b) Droits attachés aux ORA de Tranche A</p> <p>L'émission des ORA sera composée de deux tranches (ORA de Tranche A et ORA de Tranche B), calibrées afin que NSSMC et Bpifrance détiennent chacun 15% du capital de la Société, sur une base diluée, après réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires annoncée le 1^{er} février 2016 et fera l'objet d'un contrat de garantie avec un syndicat bancaire (l'« Augmentation de Capital avec Maintien du DPS ») et après le remboursement de la totalité des ORA.</p> <p>L'émission des ORA de Tranche A sera réservée à deux actionnaires de la Société, Bpifrance et NSSMC, et a pour objectif et effet qu'ils détiennent chacun, sur une base diluée post-émission des Actions Nouvelles issues du remboursement de ces ORA de Tranche A, 15 % du capital de la Société.</p> <p>Forme : les ORA de Tranche A revêtiront exclusivement la forme nominative pure.</p> <p>Admission des ORA aux négociations : les ORA de Tranche A ne seront pas admises aux négociations sur Euronext Paris ni sur un autre marché réglementé.</p>
C.5	Restrictions à la libre négociabilité des valeurs mobilières	<p>a) Restrictions à la libre négociabilité des Actions</p> <p>Les transferts d'Actions détenues par Bpifrance, NSSMC ou à un PSI (tel que défini au b) ci-dessous), sont soumis aux restrictions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bpifrance, NSSMC et/ou le PSI ne pourront pas transférer d'Actions à un concurrent de Vallourec ; • en cas de transfert d'un ou plusieurs blocs d'Actions à un tiers, la taille de chaque bloc transféré par Bpifrance, NSSMC et/ou le PSI ne pourra excéder 4 % du capital de la Société. Cette limitation pourra être portée à 6 % en cas de transfert en raison d'un refus des autorisations devant être obtenues par Bpifrance ou NSSMC auprès de l'autorité de la concurrence brésilienne ; et • Bpifrance, NSSMC et/ou le PSI ne pourront pas céder sur le marché un nombre d'Actions par jour de bourse représentant plus de 25 % du volume journalier moyen des Actions sur les cinq jours de bourse précédant la cession. <p>Les restrictions relatives aux transferts d'Actions ne s'appliquent pas (i) en cas d'offre publique d'achat, d'offre publique d'échange, d'offre alternative ou d'offre mixte visant les Actions ou en cas de conclusion par la Société d'un accord de rapprochement portant sur le lancement d'une telle offre visant les Actions (une « Offre Publique ») ou (ii) de transfert à une société affiliée.</p> <p>La Société dispose également, sous certaines conditions, d'un droit de première offre en cas de vente d'Actions par NSSMC et Bpifrance.</p> <p>b) Restrictions à la libre négociabilité des ORA</p> <p>A l'expiration de l'engagement de conservation des ORA ou en cas de survenance d'une exception à l'engagement de conservation (tels que précisés à l'Elément E.5), Bpifrance et NSSMC pourront choisir de transférer tout ou partie de leurs ORA (i) à un prestataire de service d'investissement choisi (le « PSI ») chargé de procéder à la demande de remboursement des ORA en</p>

		actions nouvelles et à la cession de ces dernières, ou (ii) à un tiers, sous réserve des restrictions applicables aux transferts des ORA. En outre, les restrictions aux transferts d'actions nouvelles visées ci-dessus s'appliquent <i>mutatis mutandis</i> aux transferts d'ORA. Les restrictions relatives aux transferts d'ORA ne sont pas applicables en cas d'Offre Publique.
C.6	Demande d'admission à la négociation des Actions Nouvelles	Les Actions Nouvelles feront l'objet de demandes d'admission périodiques aux négociations sur Euronext Paris. Elles seront immédiatement assimilées aux Actions, déjà négociées sur Euronext Paris et négociables, dès leur admission aux négociations sur la même ligne de cotation que ces Actions sous le même code ISIN FR0000120354.
C.7	Politique en matière de dividendes	La politique de dividende de Vallourec, approuvée par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 17 avril 2003, est de viser sur une longue période un taux moyen de distribution d'environ 33 % du résultat net consolidé part du Groupe. Compte tenu du résultat négatif de l'exercice 2015, il est proposé à l'Assemblée Générale du 6 avril 2016 (troisième résolution) de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2015. Le taux de distribution moyen des cinq derniers exercices s'élève à 32,6 %.
C.8	Restrictions applicables au remboursement en Actions Nouvelles des ORA	Les ORA ne peuvent pas être remboursées avant le début de la période de remboursement. Par exception, les ORA devront être remboursées avant le début de la période de remboursement en cas d'obtention des autorisations de l'autorité de la concurrence brésilienne. La période de remboursement commence à la première des dates entre (a) une décision réglementaire de refus de l'autorité de la concurrence ou (b) douze mois suivant la date d'émission des ORA et se termine, dans chacun des deux cas, à la Date d'Echéance (telle que définie ci-dessous).
C.11	Demande d'admission à la négociation des ORA	Les ORA de Tranche A ne feront pas l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé d'Euronext Paris ni sur un autre marché réglementé.
C.15	Influence de l'instrument sous-jacent sur la valeur de l'investissement	Sans objet.
C.16	Date d'échéance des ORA	Les ORA ont pour maturité la date la plus proche entre (a) le dernier jour du 24 ^{ième} mois suivant leur date d'émission et (b) huit jours ouvrés précédant la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (la « Date d'Echéance »).
C.17	Procédure de règlement des ORA	Sans objet.
C.18	Modalités relatives au produit des ORA	Le produit brut lié à la souscription des ORA de Tranche A s'élèvera à un maximum de 389 216 718 euros, dans l'hypothèse où Bpifrance détient 10,29 % du capital de la Société et en l'absence d'augmentation de la participation de Bpifrance avant le lancement de l'Augmentation de Capital

	de Tranche A	<p>avec Maintien du DPS.</p> <p>Le produit brut lié à la souscription des ORA de Tranche A s'élèvera à un maximum de 288 830 520 euros, dans l'hypothèse où Bpifrance détient 15 % du capital de la Société avant le lancement de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS.</p> <p>Estimation des dépenses liées à l'attribution des ORA de Tranche A (rémunération des intermédiaires financiers et frais juridiques et administratifs) : néant.</p> <p>L'estimation du produit net à provenir de la souscription des ORA de Tranche A s'élèverait à un maximum de 389 216 718 euros.</p>
C.19	Prix d'émission des ORA et Ratio de remboursement des ORA	<p>Le prix d'émission des ORA de Tranche A sera égal à leur valeur nominale.</p> <p>La valeur nominale unitaire des ORA de Tranche A s'élèvera à 99 euros et le ratio de remboursement des ORA de Tranche A sera égal à neuf Actions Nouvelles pour une ORA.</p> <p>La valeur nominale unitaire des ORA de Tranche B s'élèvera au prix de souscription par action dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS et le ratio de remboursement des ORA de Tranche B sera égal à une action pour une ORA. Les ORA et leurs modalités de remboursement seront soumises aux cas d'ajustements usuels. Le prix d'émission des ORA de Tranche B étant déterminé sur la base du prix de souscription des actions dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS, il est possible, en fonction des conditions de marché, que ce prix de souscription soit inférieur à la valeur nominale existante des Actions. Dans une telle hypothèse, sauf à ce que l'assemblée générale des actionnaires du 6 avril 2016 ait décidé de réduire le nominal des Actions, la libération des actions provenant du remboursement des ORA de Tranche B sera réalisée en partie par la souscription en espèces des ORA et en partie par incorporation de bénéfices, primes ou réserves.</p>
C.20	Sous-jacent des ORA	Actions Nouvelles conférant les droits décrits à l'Elément C.4 du présent résumé du Prospectus.

Section D – Risques		
D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	<p>Les principaux facteurs de risque propres à la Société, au Groupe et à son secteur d'activité figurent ci-après. Il s'agit :</p> <p>(i) des risques propres au Groupe et à son secteur d'activité, notamment ceux liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> – à la dépendance du Groupe aux clients du secteur pétrolier ; – au caractère cyclique du marché des tubes ; – à la dépendance à l'égard de clients ; – à la concurrence ; – aux activités du Groupe dans les pays émergents ; – au maintien d'une haute technologie sur des produits clés ; – à la propriété intellectuelle ;

		<ul style="list-style-type: none"> – à la stratégie de croissance externe et interne du Groupe ; – aux dépréciations des écarts d’acquisition (<i>goodwill</i>) et des immobilisations ; <p>(ii) des risques liés aux initiatives stratégiques, notamment ceux relatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> – au projet global de réorganisation industrielle ; – à l’augmentation de capital ; – aux objectifs de la Société ; <p>(iii) des risques opérationnels, notamment ceux liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> – à l’industrie et à l’environnement ; – aux opérations, notamment les risques liés à la sécurité du travail et à la santé, à l’appartenance du Groupe à une industrie consommatrice de matières premières et d’énergie, à des défauts ou défauts de fabrication, à des défaillances dans les équipements du Groupe, à des faiblesses de contrôle interne et/ou risques de fraude, aux systèmes d’information, aux ressources humaines ; <p>(iv) des risques juridiques, notamment ceux liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> – aux <i>call options</i> prévues dans certains accords de coopération industrielle liant Vallourec aux sociétés NSSMC (précédemment Sumitomo Metal Industriels SMI) et Sumitomo Corporation ; – à la fiscalité ; – aux litiges ; – au marché, notamment ceux liés aux risques de taux d’intérêt, aux risques de change, aux risques de crédit, aux risques relatifs aux actions et aux risques de liquidité.
D.3	Principaux risques propres aux valeurs mobilières offertes	<p>a) Actions Nouvelles</p> <p>Les principaux facteurs de risque liés aux Actions Nouvelles figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les actionnaires de la Société subiront une dilution du fait de l’émission des Actions Nouvelles ; • le prix de marché et la liquidité des Actions pourraient fluctuer significativement. <p>b) ORA</p> <p>Les principaux facteurs de risque liés aux ORA figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les autorisations de l’autorité de la concurrence brésilienne pourraient ne pas être obtenues ; et • des ventes d’Actions (notamment celles issues du remboursement des ORA) pourraient intervenir et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l’action. • l’émission des ORA est conditionnée à la réalisation de l’Augmentation de Capital avec Maintien du DPS.
D. 6	Risque de perte de valeur de l’investissement	Sans objet.

Section E – Offre

E.1	Montant total net du produit des augmentations de capital lié aux ORA de Tranche A – Estimation des dépenses totales liées aux augmentations de capital	<p>Le produit brut maximum lié à la souscription des ORA de Tranche A s'élèvera à 389 216 718 euros, dans l'hypothèse où Bpifrance détient 10,29 % du capital de la Société et en l'absence d'augmentation de la participation de Bpifrance avant le lancement de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS.</p> <p>Le produit brut maximum lié à la souscription des ORA de Tranche A, dans l'hypothèse où Bpifrance détient 15 % du capital de la Société avant le lancement de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS, s'élèvera à 288 830 520 euros.</p> <p>L'estimation des dépenses totales liées à la souscription des Actions Nouvelles issues du remboursement des ORA de Tranche A : néant.</p> <p>L'estimation du produit net lié à la souscription des ORA de Tranche A s'élèverait, dans l'hypothèse où Bpifrance détient 10,29 % du capital de la Société et en l'absence d'augmentation de la participation de Bpifrance avant le lancement de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS, à un maximum de 389 216 718 euros.</p> <p>L'estimation du produit net lié à la souscription des ORA de Tranche A s'élèverait dans l'hypothèse où Bpifrance détient 15 % du capital de la Société avant le lancement de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS, à un maximum de 288 830 520 euros.</p>
E.2a	Raisons de l'offre / Utilisation du produit de l'émission des Actions Nouvelles	<p>Les Actions Nouvelles seront émises dans le cadre du remboursement des ORA de Tranche A.</p>
E.2b	Raisons de l'émission des ORA	<p>L'émission des ORA combinée à l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS a essentiellement pour objectif de renforcer la structure de bilan et la liquidité du Groupe.</p> <p>Ces opérations donneront également à Vallourec les moyens de financer la mise en œuvre des initiatives stratégiques annoncées le 1er février 2016, lui permettant de renforcer sa compétitivité en Europe et sa stratégie à travers notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le renforcement de la flexibilité financière et du bilan ; • le développement de nouveaux pôles de production hautement compétitifs, notamment en Chine ou au Brésil ; • la rationalisation de l'outil de production industrielle européen.
E.3	Modalités et conditions de l'émission des ORA de Tranche A	<p>Période d'offre : sans objet.</p> <p>Nombre d'ORA de Tranche A à émettre et valeur nominale : un maximum de 5 millions d'ORA de Tranche A, d'une valeur nominale unitaire de 99 euros.</p> <p>Rémunération des ORA de Tranche A : Les ORA de Tranche A ne donneront lieu à aucun versement d'intérêts.</p> <p>Ratio de remboursement des ORA de Tranche A: le ratio de remboursement des ORA de Tranche A sera égal à neuf Actions Nouvelles pour une ORA,</p>

		<p>correspondant à un prix de souscription implicite des Actions Nouvelles de onze (11) euros par action.</p> <p>Date d'émission : Les ORA seront émises à la date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS.</p> <p>Calendrier indicatif :</p> <table> <tr> <td>6 avril 2016</td> <td>Assemblée Générale des actionnaires</td> </tr> <tr> <td>Au cours du 2^{ème} trimestre 2016</td> <td>Lancement de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS</td> </tr> <tr> <td>Date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS</td> <td>Emission des ORA de Tranche A et des ORA de Tranche B</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Règlement-livraison des ORA de Tranche A et des ORA de Tranche B</td> </tr> </table>	6 avril 2016	Assemblée Générale des actionnaires	Au cours du 2 ^{ème} trimestre 2016	Lancement de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS	Date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS	Emission des ORA de Tranche A et des ORA de Tranche B		Règlement-livraison des ORA de Tranche A et des ORA de Tranche B
6 avril 2016	Assemblée Générale des actionnaires									
Au cours du 2 ^{ème} trimestre 2016	Lancement de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS									
Date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS	Emission des ORA de Tranche A et des ORA de Tranche B									
	Règlement-livraison des ORA de Tranche A et des ORA de Tranche B									
E.4	Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'offre	<p>À la date du Prospectus, NSSMC détient 1 973 134 actions de la Société représentant 1,5 % du capital et 3 946 268 droits de vote de la Société représentant 2,7 % des droits de vote et Bpifrance détient 13 965 055 actions de la Société représentant 10,3 % du capital et 20 436 133 droits de vote de la Société représentant 13,9 % des droits de vote. La Société a conclu le 1^{er} février 2016 un pacte d'actionnaire avec NSSMC (le « Pacte NSSMC ») et un pacte d'actionnaire avec Bpifrance (le « Pacte Bpifrance » et, avec le Pacte NSSMC, les « Pactes d'Actionnaire »). Ces pactes prévoient notamment que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • NSSMC dispose d'un droit de demander la nomination d'un de ses représentants au Conseil de surveillance, avec un siège au Conseil de surveillance, sous condition de détention de plus de 10 % du capital et des droits de vote de la Société. Une résolution sera proposée lors de la première assemblée générale suivant le remboursement des ORA en actions nouvelles afin de soumettre la candidature d'un représentant de NSSMC aux fonctions de membre du Conseil de surveillance. Ce dernier sera soumis à des mesures spécifiques pour prévenir l'accès à des informations concurrentielles sensibles ; • Bpifrance dispose d'un droit de demander la nomination d'un de ses représentants au Conseil de surveillance, sous condition de détention de plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société. Une résolution sera proposée à l'assemblée générale des actionnaires prévue le 6 avril 2016 afin de soumettre la candidature d'un représentant de Bpifrance aux fonctions de membre du Conseil de surveillance. 								
E.5	Personne ou entité offrant de vendre des valeurs mobilières / conventions de blocage	<p>a) Engagements de conservation des Actions</p> <p><i>Engagement de conservation de Bpifrance</i></p> <p>A compter du 1er février 2016 et jusqu'à l'expiration d'un délai de douze mois à compter de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prévue le 6 avril 2016, étant précisé qu'il pourrait être convenu entre les parties d'une prorogation raisonnable de ce délai en cas de demande des banques garantes dans le cadre du contrat de garantie de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS conformément aux pratiques de marché, Bpifrance s'est engagée à ne pas transférer les Actions qu'elle détient ou viendra à détenir. Par exception, Bpifrance pourra transférer tout ou partie de ses Actions à une société affiliée, sous réserve de l'adhésion préalable de la société affiliée au</p>								

		<p>Pacte Bpifrance.</p> <p>Ledit engagement ne sera pas applicable en cas d'Offre Publique.</p> <p><i>Engagement de conservation de NSSMC</i></p> <p>A compter du 1er février 2016 et jusqu'à l'expiration d'un délai de douze mois à compter du remboursement des ORA de la Société (ou à une date antérieure en cas de résiliation anticipée du Pacte NSSMC), NSSMC s'est engagée à ne pas transférer les Actions qu'elle détient ou viendra à détenir. Ledit engagement ne sera pas applicable en cas d'Offre Publique.</p> <p>NSSMC pourra transférer tout ou partie de ses Actions à une société affiliée, sous réserve de l'adhésion préalable de la société affiliée au Pacte NSSMC.</p> <p>b) Engagements de conservation des ORA</p> <p><i>Engagement de conservation des ORA de Bpifrance</i></p> <p>A compter de l'émission des ORA et jusqu'à l'expiration d'un délai de douze mois après cette date, Bpifrance s'est engagée à ne pas transférer les ORA qu'elle détient, à l'exception des deux cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans le cadre d'une Offre Publique ; et • en cas de refus de l'autorisation devant être obtenue par Bpifrance auprès de l'autorité de concurrence brésilienne. <p><i>Engagement de conservation des ORA de NSSMC</i></p> <p>A compter de l'émission des ORA et jusqu'à l'expiration d'un délai de douze mois après cette date, NSSMC s'est engagée à ne pas transférer les ORA qu'elle détient, à l'exception des deux cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans le cadre d'Offre Publique; et • en cas de refus de l'autorisation devant être obtenue par NSSMC auprès de l'autorité de concurrence brésilienne. 						
<p>E.6</p>	<p>Montant et pourcentage de la dilution</p>	<p>Incidence théorique de l'émission des Actions Nouvelles issues du remboursement des ORA de Tranche A sur la quote-part des capitaux propres</p> <p>À titre indicatif, l'incidence théorique de l'émission des Actions Nouvelles à provenir du remboursement des ORA de Tranche A sur la quote-part des capitaux propres consolidés de la Société (calculs effectués sur la base (i) des capitaux propres consolidés de la Société au 31 décembre 2015 – tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 31 décembre 2015 et (ii) du nombre d'Actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2015 après déduction des Actions autodétenues serait la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="534 1608 1465 1892" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Quote-part des capitaux propres, avant affectation, par action ordinaire <i>(en euros)</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des Actions Nouvelles issues du remboursement des ORA de Tranche A</td> <td style="text-align: right;">22,73</td> </tr> <tr> <td>Après émission des 35 383 338 Actions Nouvelles⁽¹⁾ issues du remboursement des ORA de Tranche A.....</td> <td style="text-align: right;">20,28</td> </tr> </tbody> </table> <p>⁽¹⁾ Dans l'hypothèse où Bpifrance détient 10,29 % du capital de la Société et en l'absence d'augmentation de la participation de Bpifrance avant le lancement de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS</p>	Quote-part des capitaux propres, avant affectation, par action ordinaire <i>(en euros)</i>		Avant émission des Actions Nouvelles issues du remboursement des ORA de Tranche A	22,73	Après émission des 35 383 338 Actions Nouvelles ⁽¹⁾ issues du remboursement des ORA de Tranche A.....	20,28
Quote-part des capitaux propres, avant affectation, par action ordinaire <i>(en euros)</i>								
Avant émission des Actions Nouvelles issues du remboursement des ORA de Tranche A	22,73							
Après émission des 35 383 338 Actions Nouvelles ⁽¹⁾ issues du remboursement des ORA de Tranche A.....	20,28							

Incidence théorique de l'émission des Actions Nouvelles issues du remboursement des ORA de Tranche A sur la situation de l'actionnaire

À titre indicatif, l'incidence théorique de l'émission d'Actions Nouvelles à provenir du remboursement des ORA de Tranche A sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'Actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2015 après déduction des Actions autodétenues) serait la suivante :

Participation de l'actionnaire (en %)	
Avant émission des Actions Nouvelles issues du remboursement des ORA de Tranche A	1,00
Après émission des 35 383 338 Actions Nouvelles ⁽¹⁾ issues du remboursement des ORA de Tranche A ⁽²⁾	0,79

⁽¹⁾ Dans l'hypothèse où Bpifrance détient 10,29 % du capital de la Société et en l'absence d'augmentation de la participation de Bpifrance avant le lancement de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS.

⁽²⁾ Sur la base d'une valeur nominale de deux euros par action.

L'émission des ORA de Tranche A et des ORA de Tranche B est conditionnée à la réalisation de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS, annoncée par la Société. L'émission des ORA de Tranche B a pour objectif de permettre à NSSMC et Bpifrance de maintenir le niveau de leur participation au capital de Vallourec, soit 15 % du capital, après prise en compte de la réalisation de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS. Dans la mesure où les actionnaires n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS, leur quote-part de capital et de droits de vote de la Société serait diminuée. Si des actionnaires choisissaient de vendre leurs droits préférentiels de souscription, le produit de cette vente pourrait être insuffisant pour compenser cette dilution. Les ORA de Tranche B constituant l'équivalent économique de l'exercice du droit préférentiel de souscription, permettant ainsi à NSSMC et Bpifrance de souscrire dans les mêmes conditions (et notamment au même prix de souscription) que les autres actionnaires exerçant leur droit préférentiel de souscription, la participation d'un actionnaire qui exercerait ses droits préférentiels de souscription dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS ne serait pas impacté par l'émission des ORA de Tranche B.

L'incidence théorique de (i) l'émission des actions nouvelles issues du remboursement des ORA de Tranche B, dont le nombre et le prix d'émission sont fonctions de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS, ainsi que de (ii) l'émission des actions nouvelles issues de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS sera présentée dans le prospectus établi pour les besoins de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS.

E.7	Estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur	Sans objet.
------------	--	-------------